



!" # \$ % & ' () \$& ' (\*  
! + , !



DECLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EQUIPE DE PAYS  
DU SYSTEME DES NATIONS UNIES

Nous soussignés, Représentants des Institutions, Agences, Fonds et Programmes du Système des Nations Unies (SNU) au Bénin, avons choisi d'intégrer notre contribution dans le présent Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF) du Bénin pour la période 2014-2018. Nous partageons la vision des autorités béninoises qui est de faire du Bénin B Icumeé (24.157811(e)2343846( )-4.77819ynn (

PAGE DE SIGNATURE DE L'EQUIPE

# 0 \$ 1 #

## LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

&	3	&	,
	3		
, & #!	3		
&'	3	&	'

!) 3 %% )  
!&' 3 ! & '  
! 3 !  
! 3 !02 %  
! 3 !  
! 3 !  
!  
3  
3  
, 3 ,  
&, 3 & , 4 4  
3  
, \* & 3 , \* &  
, 3 ,  
3  
, 3 ,  
3  
'# 3 ' 4 #  
1) 3 1 )0  
3  
3  
3  
# 3 # ,  
# 3 # 9 :  
1 3 1  
, ! 3 ! , .  
# 3 #  
& ,# 3 % & 4 , #  
(&) 3 ( & % )



#### IV. Mise en œuvre de l'UNDAF et promotion des synergies



## I. INTRODUCTION

### Encadré 1 : Avantages comparatifs du SNU au Bénin

Les Agences du SNU au Bénin ont analysé leurs forces et faiblesses au regard des défis et priorités nationales de développement. Elles ont aussi analysé de façon critique les opportunités et menaces auxquelles elles font face et tiré les enseignements de l'évaluation à mi parcours de l'UNDAF 2009 2013. Ces éléments, qui ont été discutés avec les partenaires nationaux et internationaux, ont permis de déterminer les avantages comparatifs du SNU au Bénin.

En effet, plus que tout autre partenaire, il a été reconnu que le SNU au Bénin a :

- une parfaite connaissance des normes et standards internationaux et une expertise avérée dans l'accompagnement du pays dans la promotion, la mise en œuvre et la réalisation de ceux-ci, en particulier la Déclaration du Millénaire ;
- un avantage certain en matière de promotion des Droits Humains et une flexibilité en matière d'intervention ;
- un mandat qui, de façon collective et/ou individuelle, est un déterminant du positionnement des Agences du Système des Nations Unies autour des axes de coopération ;
- des programmes de coopération qui opèrent à travers un mécanisme de synergie, de complémentarité et de coordination qui renforce l'intégration et l'impact des interventions onusiennes et qui facilite la mobilisation et l'allocation des ressources aux groupes les plus vulnérables ;
- une expérience et une expertise uniques en matière de renforcement des capacités ;
- une capacité à mobiliser et à faciliter les interactions entre les acteurs nationaux de développement et les partenaires internationaux;
- un rôle catalytique avéré dans la mise en œuvre des plans de développement au niveau communautaire, des expérimentations d'approches à base communautaire tirées d'expériences internationales réussies ;
- un avantage certain en matière de valorisation du capital humain, de planification, de suivi et d'évaluation (notamment des normes et standards internationaux), une conscience morale ;
- une capacité à faire face aux situations d'urgence et une expérience avérée sur le terrain ;
- une connaissance approfondie, une expertise et une expérience reconnues du processus démocratique, de la promotion de la paix, de la protection des groupes les plus vulnérables, de l'intégration du genre, des questions environnementales et démographiques dans le processus de développement, et des mécanismes de suivi des progrès vers les OMD.

Tenant compte de ces valeurs cardinales du SNU et dans le but de contribuer à la mise en œuvre des initiatives qui visent à lever les contraintes au développement soulignées dans l'analyse de situation du pays, les axes d'interventions ci-après ont été retenus :

- Activités génératrices de revenus, emplois décents aux pauvres et groupes vulnérables en milieu rural ;
- Intégration des thématiques transversales telles que la lutte contre le VIH/Sida, prise en compte systémique des questions d'équité et de genre, prévention et la gestion des crises et catastrophes naturelles, changements climatiques ;
- Accès aux services sociaux de base de qualité ;
- Promotion de la bonne gouvernance ;
- Amélioration de la gouvernance environnementale ;
- Appui conseils stratégiques et dialogue de politique sur les OMD et les Droits Humains dans l'élaboration des politiques publiques.



et révèlent que seuls 33% des jeunes ont un emploi rémunéré contre 72,5% pour les adultes et 17% des jeunes sont des travailleurs familiaux non rémunérés contre 5,9% pour les adultes. Les jeunes de 15 à 35 ans représentent environ 60,3% de la population ; 62% des jeunes ruraux travaillent (rémunérés ou non) contre 35,7% des jeunes urbains.



l'administration publique et sa capacité à remplir la fonction de service public responsable et d'outil privilégié de mise en œuvre des politiques et programmes de développement, reste un défi majeur pour asseoir le développement au Bénin. De même, les capacités de planification stratégique au niveau national et local sont faibles et ne prennent pas suffisamment en compte les dynamiques au niveau mondial et régional. Les systèmes









Cette progression lente dans le cadre de l'atteinte des OMD se reflète dans l'évolution de l'Indicateur de Développement Humain (IDH) qui a été estimé pour le Bénin à 0,427 en 2011, plaçant ainsi le pays au 167<sup>ème</sup> rang sur 187 pays.

+ (< ! += 7 ! !" #

% +	>	%

+= 7	+	!	?> @	:	: + &'(A
------	---	---	------	---	-------------

;< &	>E<A	
------	------	--

;< ,  
F / 5  
% F  
7 ;@G F >C;@  
%

		>=< ' / % " % \$	=?G		;CCG
--	--	---------------------	-----	--	------

+ = 7	+	!	?> @	:	: + &'(A
B<	E< & 0 7	>?< % " G\$	-		@CG
		>@< F 3	BDC		=CG
		>A< & "	>.=C		
		>B< , / 0 " 4 0 \$	B(C2&		

0





appropriées afin qu'elles puissent mieux suivre et accompagner leurs enfants à la maison. Cependant, le taux relativement élevé de l'analphabétisme féminin constitue une carence susceptible d'entraver les actions des familles.

Le Gouvernement et les Collectivités locales devront fournir les ressources logistiques et humaines nécessaires à un enseignement de qualité. Ils devront mieux impliquer les enseignants dans la conduite des réformes et leur assurer des formations continues adaptées.

Le secteur privé et la société civile qui s'engagent dans le secteur de l'éducation ont pour tâche de mobiliser l'attention des autorités locales et centrales, des parlementaires, des organisations patronales et syndicales, afin que l'éducation primaire pour tous et la lutte contre l'analphabétisme, en particulier des jeunes filles et des femmes soit une priorité. Ceci permettrait de contribuer à l'échange des visions et à la formulation de propositions culturellement adaptées.

La mise en œuvre correcte du document de politique nationale pour le développement intégré du jeune enfant (PNDIJE) validé en mai 2009 peut contribuer à améliorer l'accès des enfants à l'éducation. Il faudrait continuer de travailler sur les capacités de demande en renforçant par exemple les cantines scolaires et en améliorant le mécanisme de mise en œuvre des différentes mesures de gratuité.

Enfin, il est important qu'il soit produit une carte scolaire et que le système de production des statistiques scolaires soit renforcé pour une meilleure identification des goulots d'étranglement à l'accès (offre et demande) particulièrement les plus vulnérables à l'éducation de qualité.

Sur le plan sanitaire, afin d'apporter des solutions durables à la problématique de renforcement des capacités des parents à remplir leur obligation, le goue5299384(e)1.32034(m)1e52993

prenant en compte le développement d'une nouvelle culture administrative centrée sur les valeurs éthiques de travail, de mérite, de respect du service public, de juste

(

#

;@

Toutefois, beaucoup reste à faire en matière d'intégration dans toutes les stratégies, plans et



## II. RESULTATS ATTENDUS DE L'UNDAF

Pour faire face aux défis de développement humain, le Gouvernement du Bénin, à travers l'Agenda pour un Bénin Emergent et les Orientations Stratégiques de Développement (OSD), a fait de l'accélération de la croissance durable, la transformation de l'économie et du partage équitable de ses fruits, les principaux leviers de sa politique de développement.

La SCRP2011-2015 qui opérationnalise cette vision de développement sur le moyen terme, retient cinq axes d'intervention prioritaires: (i) l'accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie; (ii) le développement des infrastructures; (iii) le renforcement

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[Redacted text]

[Redacted text]

renforcement du système sanitaire national, notamment en matière de conception et de mise en œuvre des politiques. Le second met en exergue l'offre des services et soins de santé, à travers le renforcement des capacités opérationnelles y compris le niveau communautaire, et un mécanisme de suivi des performances sensible à l'équité, tandis que le troisième a trait à toutes les questions liées à la demande de services pour les enfants (filles et garçons), les femmes et les couches sociales marginalisées. L'accent sera mis sur

bouviens, talibés, à besoins spécifiques, enfants des ménages pauvres, adolescents non scolarisés ou déscolarisés, à une éducation de base de qualité et sur l'acquisition d'un niveau de compétence leur évitant le retour à l'analphabétisme.

Pour atteindre cet Effet, deux produits sont attend







Tableau 7 : Liens entre Effet 6 et axes stratégiques de la SCRP

Effet	Produits	Axes de la SCRP 3
<p>6. D'ici à fin 2018, les institutions et les populations des communes d'intervention assurent une meilleure gestion de l'environnement, des ressources</p>		



### III. RESSOURCES NECESSAIRES A LA MISE EN ŒUVRE DE L'UNDAF

#### 3.1. Besoins des ressources de l'UNDAF

Pour la mise en œuvre de l'UNDAF, l'équipe de pays du SNU a estimé les besoins en ressources financières à US\$ 445 millions durant la période 2014-2018. L'allocation de ces ressources par axe de coopération se présente comme suit :

Tableau 8 : Allocation suivant les axes de coopération

Allocation de ressources par axe de coopération	2014-2018 (en millions US)
Croissance, emploi, sécurité alimentaire et protection sociale .	320,84
· Capacités des jeunes et des femmes pour l'auto-emploi, la création et la mise en œuvre d'entreprises,	185,53
· Promotion des chaînes de valeur	67,36
· Sécurité alimentaire	67,95
Santé y compris VIH/Sida , MNT, planification familiale, sécurisation des produits de SR, nutrition et assainissement de base	242,49
· Paquets d'intervention à haut impact en santé maternelle et infantile	100,67
· Capacité des zones sanitaires pour la nutrition, la planification familiale, la sécurisation des produits de SR, le VIH/Sida et l'assainissement de base	120,77
· Capacité des communautés pour des comportements favorables à la santé	21,05
Education de base	126,38
· Planification et mise en œuvre de politiques et stratégies de développement de l'éducation	75,71
· Accès maintien et performance	50,67
Protection contre les violences, les abus et l'exploitation	10,75
· Service de protection de qualité	7,91
· Utilisation des services	2,84
Gestion de l'environnement, changements climatiques , crises et catastrophes	145,9
· Mise en œuvre des politiques de Gestion des Ressources Naturelles, de l'augmentation de la résilience et de la prévention des risques liés aux changements climatiques, aux crises et aux catastrophes naturelles	88,35
· Fonctionnement des organes de régulation et de gestion de l'environnement	35,82





SNU (UGC-UNDAF) qui travaillera en étroite collaboration avec le bureau de coordination du SNU.

\* \$% \$+,-.

Le Comité d'Orientation et de Pilotage (COP) a pour mission de donner des orientations stratégiques en matière de coordination et de suivi conjoints des interventions dans le cadre de la mise en œuvre de l'UNDAF. Il regroupe d'une part, le Gouvernement représenté par le Ministre en charge du Développement (Président du comité), le Ministre en charge des finances, le Ministre en charge des affaires étrangères, les Ministres désignés chefs de groupes d'Effets et d'autre part, le Coordonnateur Résident du SNU (co-président), et les Chefs des Agences de

-12.6 Td [(C)4.101(l)4.471.32101( -1(43( )-135.299(i)4.47815(o)1.32101(n)12.1966  
2034(e)1.32034(s)-0.299384(t)-4.771( )-4.77819(e)1.20341(e( )-146.a8(i)32034(e),)-4.778(n)1.319688(n)1.3691o te -12.6  
29872()1.31968( )-4..778(u)1.32101(D)4.17943(A)3.55942(F)1.93969(.)-41794318( )6102872()1.31968;(e( )-17947(54.03  
cIl etrn loppett)(e)12.1984(t)1.31794;154.03230 Td ( )Tj -( )4.977313-.04 Tf · 721.2 Td [(S)3.565321002896.6158

65.80418(é)1.37871( )-15.654o8()-0.298gti)4.478151( )-211.42a( )-152981(t)-4.668m)1.3243203(c)-0.998]T(d)1.32101(n)1

en œuvre de la SCRP

- l'emploi des jeunes et des femmes, l'agriculture et le développement rural ;
- la prévention et la prise en charge du VIH/Sida ;
- la santé maternelle et infantile ;
- l'accélération de la réalisation des OMD au niveau local ;
- le renforcement du système d'information statistique national;
- la prévention et la gestion des crises et catastrophes naturelles.

#### 4.4. Arrangements de gestion

La mise en œuvre de l'UNDAF 2014-2018 se basera sur la modalité d'exécution nationale. Le SNU aura recours à l'exécution directe pour l'exécution des programmes et des projets spécifiques. L'utilisation de l'approche harmonisée pour le transfert d'espèces (HACT) sera systématisée pour garantir la transparence, l'efficacité et l'efficacit  dans la gestion des fonds allou s aux partenaires de r alisation pour l'ex cution des Plans de Travail Annuels et des projets. Le SNU mettra en place toutes les dispositions n cessaires pour la mise en  uvre efficace de cette approche, y compris le renforcement des capacit s nationales, singuli rement celles des partenaires de mise en  uvre des projets/programmes appuy s par le SNU.

## V. SUIVI & EVALUATION

Dans une démarche d'amélioration de la gouvernance, le Gouvernement et le SNU ont mis l'accent sur la nécessité de faire le suivi des interventions et de mesurer le plus objectivement possible, les effets des politiques sur les populations. A cet égard, plusieurs initiatives ont permis : (i) d'améliorer le suivi de la mise en œuvre des politiques et (ii) d'amorcer le développement de la fonction d'évaluation et la conduite d'évaluation des politiques publiques. Ces initiatives seront renforcées au cours de la période 2014 - 2018.

### 5.1. Dispositif de suivi

Le dispositif de suivi de l'UNDAF est arrimé à celui de la SCRP 2011-2015. Ceci permet d'assurer la cohérence globale du processus en utilisant une approche méthodologique concertée qui facilite l'examen régulier des progrès accomplis au niveau des différents Effets escomptés et leur contribution à la réalisation des objectifs nationaux. Les indicateurs pertinents retenus découlent de la matrice de suivi de la SCRP et d'autres documents sectoriels nationaux. La base de données Dev Info (BenInfo) sera utilisée pour le suivi de l'UNDAF.

Le dispositif sera décliné à tous les niveaux de la chaîne des résultats de l'UNDAF (Produits, Effets) et reposera sur un fonctionnement régulier des groupes thématiques et des groupes d'Effets. Les progrès dans la réalisation des produits seront documentés et analysés lors des revues des plans de travail annuels, lesquelles vont alimenter les rapports de progrès des Effets à l'occasion des revues annuelles des groupes d'Effets. Les progrès vers l'atteinte des Effets, une fois validés lors des revues annuelles de l'UNDAF, constitueront la contribution du SNU aux revues annuelles de développement du Gouvernement.

Outre les missions de suivi périodiques, le suivi de l'UNDAF se fera concrètement aux moyens de mécanismes tels que la revue annuelle et la revue à mi-parcours. La revue annuelle sera organisée par le SNU en étroite collaboration avec le Gouvernement et les autres acteurs que sont les autres partenaires techniques et financiers et les représentants de la société civile et du secteur privé pour apprécier les progrès enregistrés dans la réalisation des produits attendus en (e)12.1971(s)-0.299163( )-200.54 v

## VI. CONCLUSION

Les Effets retenus dans le Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement du Bénin pour la période 2014-2018 constituent des contributions visant à aider le pays à relever les défis de développement qui touchent aussi bien les Institutions de la République que les populations. Ces Effets porte



## ANNEXES

Annexe 1 : Cadre des résultats de l'UNDAF (2014 – 2018)

Priorités et objectifs nationaux pour le développement : Accélération durable de la croissance et de la transformation de l'économie et Renforcement du capital humain				
Résultats UNDAF	Indicateurs, référence (R), Cible (C)	Intermédiaires	Moyen de vérification	Risques et



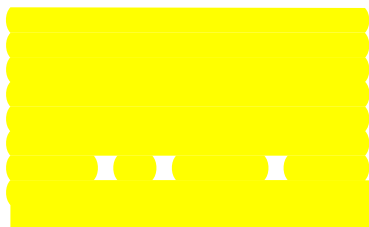
Produit 2.2. Les Zones Sanitaires retenues ont la capacité d'offrir les paquets d'interventions à haut impact de qualité y compris la nutrition, la planification familiale, le VIH et l'assainissement de base.

- % de formations sanitaires des zones sanitaires retenues disposant du plateau technique adéquat (ressources humaines, matérielles, infrastructures) pour offrir:
- les SOUB et SOUC de qualité
- la gamme complète de méthodes contraceptives modernes
- la PCIME clinique et communautaire de qualité
- la PTME de qualité
- la vaccination complète de qualité et de façon quotidienne (R:XX, C:XX)
- des services de prise en charge de qualité des enfants malnutris
- Services d'écoute d'information et de conseils en Santé de la reproduction pour les adolescents et jeunes

, ">C;,. >C;A\$  
1 ) ?

Accessibilité aux services de santé en terme de coût des prestations et de la disponibilité des infrastructures améliorées

<p>Produit 3.1 . Les acteurs du système éducatif aux niveaux central, déconcentré et décentralisé ont des capacités accrues pour la planification, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques et stratégies de développement du secteur éducation y compris les situations d'urgence</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion de communes ayant intégré dans leur PDC les aspects relatifs aux documents de politiques et de stratégies éducatives (R:XX, C:XX)</li> <li>Existence des documents de politique nationale d'alimentation scolaire et de la politique de formation des enseignants (R:0, C:2)</li> <li>Proportion de communes disposant d'un système d'information fonctionnel relatif aux données éducatives (R:XX, C:XX)</li> </ul>						, 5	%% 0		
<p>Produit 3.2: Le Gouvernement au niveau central et déconcentré et les acteurs (y compris les associations des parents d'élèves) de l'éducation des communes d'intervention ont des capacités accrues pour assurer l'accès, le maintien et les performances scolaires des enfants notamment des groupes marginalisés</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Proportion d'acteurs ayant bénéficié de formations pertinentes pour assurer l'accès et la qualité de l'éducation dans les communes retenues (R:XX, C:XX)</li> <li>Proportion d'écoles ayant bénéficié de cantines scolaires dans x communes (R:XX, C:XX)</li> <li>Proportion d'écoles dont l'environnement respecte les normes EQF (R:XX, C:XX)</li> </ul>						0	M % <  / <		
<p>Priorités et objectifs nationaux pour le développement : Renforcement du capital humain et Promotion de la qualité de la gouvernance</p>										
<p>Résultats UNDAF</p>	<p>Indicateurs, référence (R), Cible (C)</p>	<p>1</p>	<p>Intermédiaire</p>	<p>Moyen deVérification</p>	<p>Risques présumé</p>	<p>et</p>	<p>Rôle des partenaires</p>	<p>Ressources indicatives</p>		



Produit 4.2.

=D

Produit 5.2. Les processus et les capacités nationaux, locaux et sectoriels de planification, programmation budgétisation, suivi-

Produit 6.1. Les institutions et les populations sont outillées pour mieux gérer les ressources naturelles,



Annexe 2 : Cartographie des communes les plus pauvres

Cette carte a été réalisée sur la base des indicateurs ci-après tirés de l'enquête EMICOV de 2006 : pauvreté monétaire, pauvreté humaine, taux brut de scolarisation, analphabétisme, mortalité maternelle, mortalité infantile, accès à l'eau potable.

